



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2010

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/64/548/Add.1)]

64/245. Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

L'Assemblée générale,

I

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Ayant examiné le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2010-2011¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;

2. *Décide* d'approuver le montant de 29 459 792 dollars des États-Unis (au taux de change de 1,2 franc suisse pour 1 dollar) prévu au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 ;

II

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant ses résolutions 55/224 du 23 décembre 2000, 57/286 du 20 décembre 2002, 59/269 du 23 décembre 2004, 61/240 du 22 décembre 2006, 62/241 du 22 décembre 2007 et 63/252 du 24 décembre 2008,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur le budget de la Caisse³, le rapport du Secrétaire

¹ Voir A/64/6 (Sect. 13) et Add.1.

² A/64/7/Add.10. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

³ A/64/291.



général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

1. *Souscrit* aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

2. *Souligne* qu'il importe de fournir aux États Membres toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause ;

3. *Décide* de créer au secrétariat de la Caisse cinq des quatorze postes supplémentaires demandés, à savoir : un poste P-4 de spécialiste du contrôle des risques, un poste P-4 de spécialiste des prestations (hors classe), deux postes d'assistant (prestations) [agent des services généraux (1^{re} classe)] et un poste D-1 de chef du Service financier ;

4. *Approuve*, au titre de l'administration de la Caisse, des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant net total de 154 749 100 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et des prévisions révisées d'un montant net de 109 757 800 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 ;

5. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 438 800 dollars, en sus des ressources prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, pour couvrir la part des dépenses administratives du secrétariat central de la Caisse imputable à l'Organisation des Nations Unies ;

6. *Réaffirme* la nécessité d'envisager une approche plus stratégique des besoins en personnel de la Caisse ;

7. *Prie instamment* l'administration de la Caisse de continuer à tout mettre en œuvre pour pourvoir dès que possible les postes actuellement vacants inscrits au tableau des effectifs ;

8. *Prie* le Secrétaire général, qui exerce la responsabilité fiduciaire du placement des actifs de la Caisse, de continuer de diversifier les investissements entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents, lorsque cela répond aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et de veiller à ce que – vu la volatilité actuelle des marchés – la décision d'investir des avoirs de la Caisse dans quelque pays que ce soit soit prise avec la plus grande prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères qui régissent les investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité ;

9. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de suivre les activités de la Division de la gestion des investissements en veillant à ce que les objectifs à long terme de la Caisse soient atteints et de lui en rendre compte dans le cadre du rapport biennal sur la Caisse ;

⁴ A/C.5/64/2.

⁵ A/64/7/Add.6. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

III

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rappelant la section IV de sa résolution 60/248 du 23 décembre 2005,

Ayant examiné la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2010-2011 »⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général⁶ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁷ ;
3. *Approuve* l'octroi à l'Institut, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, d'une subvention de 558 200 dollars imputable sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il ne sera demandé aucun crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour ledit exercice ;

IV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁸ ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁹ ;

V

Prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire ainsi qu'aux résolutions et décisions adoptées à ses dixième et onzième sessions, en 2009

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite à la résolution S-9/1 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa neuvième session extraordinaire et sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses dixième et onzième sessions,

⁶ A/64/270.

⁷ A/64/7/Add.7. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

⁸ A/64/344.

⁹ A/64/7/Add.1. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

en 2009¹⁰, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹⁰;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹¹;

VI

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹², le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³ et la lettre en date du 10 décembre 2009 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale¹⁴, entendu l'exposé de la Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵ et examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de suivi relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques¹⁶,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général¹² et de la lettre en date du 10 décembre 2009 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale¹⁴;
2. *Prend acte également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de suivi relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques¹⁶;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport¹³ et que la Présidente du Comité consultatif a exposées oralement¹⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
4. *Note avec une profonde préoccupation* que la présentation généralement tardive des rapports sur les questions dont elle est saisie l'empêche de les examiner comme il conviendrait et prie le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de lui soumettre leurs rapports en temps utile;
5. *Réaffirme* la nécessité de garantir des niveaux de sûreté et de sécurité appropriés au personnel des Nations Unies et au personnel humanitaire associé;

¹⁰ A/63/853 et A/64/353.

¹¹ A/64/7/Add.3. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

¹² A/64/349 et Add.1 à 5.

¹³ A/64/7/Add.13. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

¹⁴ A/C.5/64/10.

¹⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Cinquième Commission, 20^e séance (A/C.5/64/SR.20)*, et rectificatif.

¹⁶ A/64/294.

6. *Prend note* des paragraphes 20, 73, 74, 79, 83, 89, 94, 111 et 113 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

7. *Réaffirme* le paragraphe 12 de sa résolution 63/291 du 30 juin 2009 et prie le Secrétaire général de maintenir jusqu'au 30 juin 2010 les modalités actuelles de financement des activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ;

8. *Prend note* du paragraphe 38 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide d'approuver un montant de 200 000 dollars au titre des services de consultants pour le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre ;

9. *Prend note également* du paragraphe 96 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide d'approuver la création proposée par le Secrétaire général de quinze postes de temporaire pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie¹⁷ ;

10. *Prend note en outre* du paragraphe 107 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un état détaillé et actualisé de l'ensemble des ressources financières nécessaires à la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad afin qu'elle l'examine durant la partie principale de sa soixante-cinquième session ;

12. *Approuve* les budgets des vingt-six missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, d'un montant total de 569 526 500 dollars, figurant dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général¹⁸ ;

13. *Approuve également* l'imputation d'un montant net de 569 526 500 dollars sur le crédit demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 ;

14. *Décide* que le crédit global demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait être d'un milliard de dollars ;

VII

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁹ ;

¹⁷ Voir A/64/349/Add.3.

¹⁸ A/64/349.

¹⁹ A/64/486.

²⁰ A/64/7/Add.12. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²⁰ ;

3. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et souligne que le recours à la gestion des vacances de poste pour couvrir les ressources supplémentaires à prévoir au titre des postes à la Commission économique pour l'Afrique ne doit pas compromettre indûment l'objet initial du poste ;

VIII

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2009

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son Règlement intérieur concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2009²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²²,

1. *Rappelle* sa résolution 64/231 du 22 décembre 2009 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général²¹ ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²² ;

IX

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation ;

X

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 31 331 900 dollars²⁵ ;

²¹ A/64/358.

²² A/64/7/Add.2. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

²³ A/64/576.

²⁴ A/64/7/Add.19. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

²⁵ Voir A/C.5/64/14.

XI**Assurance maladie après la cessation de service :
fonds de réserve pour les soins médicaux et dentaires**

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé²⁶ ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁷,

Décide de revenir sur la question du montant de 83,1 millions de dollars provenant des fonds de réserve pour les soins médicaux et dentaires inclus dans la proposition du Secrétaire général concernant le mode de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service²⁶ et prie le Secrétaire général de lui fournir à sa soixante-cinquième session des informations sur la composition de ces fonds ;

XII**Corps commun d'inspection**

Approuve pour le Corps commun d'inspection, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, un budget d'un montant brut de 13 075 300 dollars ;

XIII**Commission de la fonction publique internationale**

Approuve également pour la Commission de la fonction publique internationale, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, un budget d'un montant brut de 17 755 900 dollars ;

XIV**Montant brut du budget cofinancé du
Département de la sûreté et de la sécurité**

Approuve en outre pour le Département de la sûreté et de la sécurité, au titre de l'exercice biennal 2010-2011, un budget cofinancé d'un montant brut de 242 040 500 dollars se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 212 381 300 dollars ;
- b) Services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 29 659 200 dollars.

*68^e séance plénière
24 décembre 2009*

²⁶ A/64/366.

²⁷ A/64/7/Add.4. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 7A*.